



Tom Pouce

JOURNAL DU RELAIS PETITE ENFANCE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
LOUE LISON, SECTEUR ORNANS/AMANCEY • 1 rue Saint-Laurent • 25290 Ornans
03 81 62 19 76 • relais.ornans-ccall@famillesrurales.org

n° 120

MARS / AVRIL 2023

Dans ce numéro...

Les temps collectifs 2

À VOS AGENDAS

Musique 2

Soirée bricolage 2

Zoom sur les animations 2

INFOS PRATIQUES

Convention collective 3

Les démarches en cas d'arrêt
maladie 3

Passage de la ludothèque 4

Recette, bricolage et lectures 4

Numéros utiles 4

Édito

Vous trouverez dans ce journal de mars/avril le programme des animations au Relais, des informations concernant l'indemnité conventionnelle de départ volontaire à la retraite et les démarches à effectuer en cas d'arrêt maladie. En dernière page, dans la rubrique « pour le plaisir », vous trouverez des idées de lecture, un bricolage et une petite recette sur le thème du poisson. Je vous laisse découvrir ce nouveau numéro de *Tom Pouce*.

Au plaisir de vous rencontrer lors des différentes permanences et animations au Relais ou à Amancey.

Bonne lecture,

Sylvie Guirao,
animatrice du Relais de la CCLL,
secteur Ornans/Amancey

COMPTINE

Poisson d'avril

Sophie Arnould

*J'ai vu un poisson
Sur ton dos.*

*Ce n'était pas
Un poisson rouge,*

*Ce n'était pas
Un poisson lune,*

*Ce n'était pas
Un poisson-chat.*

*Non,
Bien accroché*

*À son fil,
C'était juste*

Un poisson d'avril!

Horaires du Relais

Mardi

- 14 h - 16 h : par téléphone
- 16 h - 19 h : sur rendez-vous

Mercredi

- 9 h - 11 h : sur rendez-vous

Jedi

- 9 h - 12 h : par téléphone
- 14 h - 17 h : sur rendez-vous
à Amancey

Vendredi

- 9 h - 12 h : par téléphone
- 14 h - 16 h : sur rendez-vous

Possibilité de prendre des rendez-vous
sur d'autres créneaux horaires

Fermeture du Relais

Les 2,3 et 17 mars

Merci pour votre compréhension !



Les temps collectifs au Relais

MARS

	Mardi 7 à Ornans (Relais)	Musique avec Solène	9h30 à 10h15 10h15 à 11h
	Mardi 14 à Amancey (Bibliothèque)	Musique avec Solène	10h à 11h
	Mardi 21 à Ornans (Relais)	Méditation animale avec Sylvie L.	9h30 à 10h15 10h15 à 11h
	Mardi 28 à Ornans (Relais)	Arts plastiques avec Caroline	9h15 à 10h15 10h15 à 11h

AVRIL

	Mardi 12 à Ornans (Relais)	Musique avec Solène	9h30 à 11h30
	Mardi 25 à Amancey (Bibliothèque)	Méditation animale avec Sylvie L.	10h à 11h

Ces temps collectifs gratuits s'adressent à tous les enfants de 0 à 6 ans accompagnés d'un adulte (assistants maternels, parents et gardes à domicile de la C.C.L.L. (ex canton Ornans et ex C.C.A.L.L.))

Ces rencontres sont conviviales, bienveillantes et permettent à tous les enfants de jouer, de créer des liens et de découvrir de nouvelles activités.

Ces temps collectifs se déroulent les mardis matins et hors périodes de vacances scolaires

Sur inscription : maximum 19 personnes par groupe.

Les assistantes maternelles ou gardes à domicile doivent s'assurer de l'accord des parents pour la participation des enfants aux ateliers proposés par le Relais.

Merci de vous assurer qu'aucun enfant ne présente une contre-indication à la pratique des animations (notamment pour la médiation animale).

Soirée bricolage pour les assistants maternels et gardes à domicile

Le Relais vous propose de se retrouver pour une soirée créative, en compagnie d'Estelle N'Gouah pour fabriquer des boucles d'oreilles à base de tissu, pour soi ou pour offrir ! Alors venez passer un bon moment créatif et convivial
le mardi 21 mars à 20h au Relais.

Inscription obligatoire avant le 17/03/23



Musique

Solène Lucaselli-Coquillon est musicienne (Enelos à la scène) et soundpainter. Elle a également été enseignante et se consacre désormais à 100 % à la musique. Avec l'association Tralalère, elle propose de l'éveil musical pour les tout-petits, en associant les diverses pratiques qu'elle a acquises tout au long de ses différentes carrières.

Zoom sur...

quelques animations au Relais à Ornans et à Amancey



Convention collective

de la branche du secteur du Particulier Employeur et de l'Emploi à Domicile

Clin d'œil sur quelques changements législatifs en lien avec la nouvelle convention collective applicable au 1^{er} janvier 2023.

Annexe 4 : Indemnité conventionnelle de départ volontaire à la retraite

Les salariés de l'emploi à domicile peuvent bénéficier d'une **indemnité conventionnelle de départ volontaire à la retraite**. Cette garantie **entre en vigueur le 1^{er} janvier 2023**. Les différentes modalités, conditions, calculs et financement sont précisés dans l'annexe 4 de la convention collective.

En raison du particularisme du secteur des particuliers employeurs et de l'emploi à domicile et dans une démarche de reconnaissance et de fidélisation des salariés de la branche, les partenaires sociaux ont choisi de mettre en place une indemnité conventionnelle de départ volontaire à la retraite plus favorable que celle prévue par les dispositions du Code du travail. Les partenaires sociaux ont choisi de confier la gestion de cette indemnité conventionnelle à l'IRCEM Prévoyance, partenaire historique du secteur.

L'indemnité conventionnelle de départ volontaire à la retraite est versée en une seule fois. Son montant est fonction des périodes d'emploi exercées et des salaires perçus dans la branche du particulier employeur et de l'emploi à domicile.

Comment faire votre demande ?

Vous devez directement contacter l'**IRCEM Prévoyance**.

Pour l'obtenir, plusieurs possibilités s'offrent à vous :

- Connectez-vous à votre Espace client ;
- Faites une demande en complétant le formulaire de contact sur www.ircem.com ;
- Appelez le 0980 980 990 du lundi au vendredi de 8 h 30 à 18 h 00 (appel non surtaxé).



Les démarches en cas d'arrêt maladie

Henri, assistant maternel est malade. Son médecin estime qu'il n'est pas en mesure d'exercer son activité, il lui prescrit un arrêt de travail de sept jours. En tant qu'assistant maternel, vous devez effectuer les démarches ci-dessous auprès de votre CPAM, pour le calcul de vos droits aux indemnités journalières.

Les démarches dans le cadre de Pajemploi



Bon à savoir

Assistants maternels, si votre médecin n'a pas effectué la télétransmission de votre arrêt de travail à la CPAM, c'est à vous de leur envoyer directement les volets 1 et 2 ! Le volet 3 étant réservé à votre(vos) employeur(s).



Pour en savoir plus :

- Sur pajemploi, visio-conférence : « Tout savoir sur l'arrêt de travail et le versement des indemnités journalières »
- Sur pajemploi, document « Tout savoir sur l'arrêt de travail et le versement des indemnités journalières »
- CPAM : www.ameli.fr ou Tél. : 36 46 ou Tél. Employeur : 36 79



Idées lectures

• NON! de Jeanne Ashbé

Petit Poisson Rouge a faim. Enfin, faim d'un bonbon. Mais Grand Poisson Rouge a dit NON, un petit non tout rond!



• PETIT POISSON BLANC de Guido Van Genechten (Auteur)

Petit poisson blanc cherche sa maman. De quelle couleur est-elle? Pas rouge, c'est le crabe qui est rouge. Ni bleue, ça c'est la baleine, ni verte, c'est la tortue! Et si elle était de toutes les couleurs, comme l'arc-en-ciel?



• UN PETIT POISSON... de Frédérique Fraisse (auteur), Thomas Flintham (illustrations)

Il était une fois un petit poisson solitaire... Puis deux petits poissons, puis trois, puis quatre et ainsi de suite jusqu'à dix! Mais que se passe-t-il à chaque page? Un livre drôle pour apprendre à compter.



PASSAGES DE LA LUDOTHÈQUE ITINÉRANTE



Une fois par mois, la ludothèque Ludodou vient à votre rencontre dans 2 communes, Amancey et Trépot. Les enfants peuvent venir y jouer, recevoir des explications sur les règles de jeux, découvrir de nombreux jeux et jouets, et même en louer pour prolonger le jeu à la maison! Mathilde se fera une joie de vous accueillir et de vous expliquer toutes les modalités d'accès à ce service! Un bon moment à partager entre parents et enfants, ou assistants maternels et enfants, autour du jeu!



Pour en savoir plus :
ludo.ludodou@famillesrurales.org

- À Amancey: **lundis 27 mars et 24 avril**
École Cordier, salle de motricité de 15 h à 18 h.
- À Trépot: **mercredis 1^{er} mars et 5 avril**
Salle des fêtes de 14 h 30 à 17 h 30.

NUMÉROS UTILES

Pajemploi : 0 806 807 253

CAF : 32 30

CPAM : 36 46

MSA : 03 84 35 25 25

IRCEM : 0980 980 990

DREETS (Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités) :
0 806 000 126

Service des impôts : 03 81 65 40 42

Service Public : 39 39

Particulier employeur : 09 72 72 72 76

Pôle Emploi : 39 95 (ligne employeur) /
39 49 (ligne candidat)

RETROUVEZ TOUTES
LES INFORMATIONS
ET LES JOURNAUX DES RELAIS
FAMILLES RURALES DU DOUBS
SUR LE WEB :

www.famillesrurales.org/
relais_petite_enfance_franche_comte

Bricolage Sac sensoriel

Source : <https://leriredesanges.com>

Ingrédients pour faire le gel :

- 1 litre d'eau
- 6 g d'agar-agar
- du colorant alimentaire

1. Dans une casserole, verser l'eau puis ajouter le colorant alimentaire et l'agar-agar.

2. Porter à ébullition pendant 5 minutes puis laisser refroidir.

3. Pendant ce temps, réaliser des poissons, pieuvres dans les feuilles en mousse. Coller des yeux mobiles.

4. Verser la préparation dans un sac congélation zippé sans oublier de mettre à l'intérieur des petits poissons, pieuvres... en prenant soin de chasser un maximum d'air du sac.

➤ Si vous disposez d'une machine sous-vide, vous pouvez remplacer le sac congélation par ce système. Possibilité également d'ajouter différentes décorations (pompons, paillettes...)



Recette

Gâteau au chocolat poisson d'avril

<https://mamsliberty.wordpress.com>

Ingrédients :

- 200 g de chocolat noir
- 100 g de farine
- 150 g de sucre
- 100 g de beurre ramolli

Autre matériel :

- feuilles en mousse
- yeux mobiles
- un sac de congélation



Préparation :

1. Préchauffez votre four à 180°C
2. Faites fondre le chocolat et le beurre puis incorporez la farine, le sucre blanc et les œufs.
3. Mélangez jusqu'à obtenir une pâte homogène.
4. Dans un moule beurré, étalez votre pâte uniformément et enfournez 15 minutes environ.
5. Laissez refroidir votre gâteau avant de le démouler. Retournez-le sur une assiette puis découpez une part que vous placerez de façon à lui faire sa queue.
6. Et voilà, il ne reste plus qu'à le décorer!



Retrouvez-nous
sur Facebook :

Pour suivre le Relais Petite Enfance, pensez à « liker » la page du « Relais Petite Enfance Ornans/Amancey » mais surtout à vous **abonner** pour avoir toutes les actualités.